

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

COP25 : le Gabon pour montrer l'exemple



Photo: DR

Le ministre Lee White dont le pays compte parmi les bons élèves de l'initiative.

PRÉSENT à Madrid, notre pays est le premier du continent noir à avoir soumis son Plan d'action climat en 2015. Mieux, il s'est engagé à réduire de 50% ses émis-

sions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025. Un exemple que devraient suivre les grandes nations polluées.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Brève

PME africaines : La contribution de l'AFD

Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), et **Félix Bikpo**, directeur général du Groupe africain garantie fund pour les petites et moyennes entreprises (AGF), ont signé, le 28 novembre 2019, à Paris, un accord de sous-participation de 30 millions USD. Soit 15 milliards de nos francs. L'accord vise à améliorer l'accès au crédit des PME sur l'ensemble du continent africain.

African guarantee fund est une institution financière panafricaine à caractère non bancaire dont le triple objectif est la promotion du développement économique, la lutte contre le chômage et la réduction de la pauvreté en Afrique par la mise à disposition de garantie et le renforcement des capacités aux institutions financières, dans l'optique de soutenir les Petites et moyennes entreprises en Afrique.

LE ministre en charge du Plan Climat, Lee White, se trouve actuellement à Madrid (Espagne), dans le cadre de la 25e Conférence des parties (COP25) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tient sous la présidence du gouvernement du Chili, du 2 au 13 décembre 2019.

La COP 25, placée sous le slogan " Le moment d'agir ", vise comme objectif principal d'inciter les 196 pays signataires de l'Accord de Paris (2015) à revoir à la hausse leur engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre avant 2020. C'est-à-dire l'année au cours de laquelle ces pays se sont engagés à présenter des plans nationaux actualisés, pour lutter efficacement contre le change-

ment climatique. De fait, l'Accord de Paris devrait entrer en vigueur en 2020. Il permettra à tous les pays d'agir, de sorte à empêcher la température mondiale d'augmenter de plus de 2

degrés Celsius. Aussi, la conférence de haut niveau devrait-elle voir aboutir des actions climatiques cruciales dans plusieurs domaines : la finance, la transparence de l'action climatique, les forêts et

l'agriculture, la technologie et le renforcement des capacités, les pertes et dommages, les peuples autochtones, les villes, les océans et l'égalité des sexes, etc. Pour rappel, le Gabon a

été le premier pays africain à soumettre son Plan d'action climat, en 2015. En outre, notre pays s'est engagé à réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION

PRÉSIDENCE

DEPARTEMENT DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

DIRECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/CEMAC/CP/CPM/19 RELATIF A LA REALISATION DE L'ETUDE POUR L'HARMONISATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN ZONE CEMAC

Contexte et justification : La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale est composée de six (06) Etats : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Région à fort potentiel économique assise sur une position géographique enviable, elle se caractérise par la faible diversification de ses économies. Celle-ci se justifie en partie par l'absence de maîtrise du marché de l'emploi, le manque de compétences techniques et professionnelles, ainsi que l'inadéquation de la formation avec le marché de l'emploi.

Afin de réaliser son ambition d'aller vers l'émergence par la construction d'un développement économique et social harmonieux de ses Etats, la CEMAC se doit nécessairement de parvenir à une réelle maîtrise du secteur de l'emploi.

Dans ce cadre, la Commission de la CEMAC envisage de conduire une étude visant à l'harmonisation de politiques nationales en vue de la mise en place d'une politique Communautaire de l'emploi.

Objet : La Commission de la CEMAC lance un avis à manifestation d'intérêt international relatif à la réalisation de l'étude pour l'harmonisation des politiques de l'emploi en zone CEMAC. L'objectif global est de proposer une charte communautaire de l'emploi. Les objectifs spécifiques sont notamment de (i) établir un diagnostic de la politique de l'emploi dans chaque Etat membre ; (ii) faire une proposition de stratégies d'harmonisation des politiques nationales et ; (iii) mettre en place un système de suivi statistique de l'emploi en identifiant des indicateurs qui seront intégrés au dispositif de surveillance multilatérale.

Le Président de la Commission de la CEMAC invite les consultants ayant le profil requis, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent produire les informations sur leur capacité, leur expérience et leurs qualifications (Curriculum vitae détaillé, copie des diplômes, etc.).

Les critères d'éligibilité, la procédure d'établissement de la liste restreinte et de sélection du candidat seront conformes au Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés publics de la Communauté disponible sur le site web de la CEMAC à l'adresse : <http://www.cemac.int>.

Les Cabinets, Bureaux et Groupements de Bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse suivante : Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière (DPMEF) / Direction des Etudes Economiques : Tel : (240) 555 001 691 Email : djimoingam@cemac.int et byouani@yahoo.fr, les jours ouvrables de 08h00 à 15h00.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 20 Octobre 2019 à 10 h 00, heure locale avec accusé de réception et devront porter la mention : « manifestation d'intérêt relatif à la réalisation de l'étude pour l'harmonisation des politiques de l'emploi en zone CEMAC » à l'adresse suivante : Commission de la CEMAC, Siège provisoire au Parlement de la CEMAC, BP 298 Malabo, République de Guinée Equatoriale.

Malabo, le 07 OCT 2019

LE PRESIDENT

Pr. Daniel ONA ONDO

Commission de la CEMAC, Siège provisoire au Parlement de la CEMAC, BP 298 Malabo, République de Guinée Equatoriale.